



KlimaPakt | EUROPEAN
ENERGY
AWARD
Meng Gemeng engagéiert sech

Administration Communale de Boulaide

Certificat des chantiers

Attestant que les autorisations suivantes ont été délivrées par Monsieur le Bourgmestre.

Boulaide, le 14.09.26

Le Bourgmestre



Genre de la construction	Lieu de la construction	Date Certificat	Délai de recours devant le Tribunal Administratif	Section et Numéro cadastral	N° de l'autorisation
Construction de 2 maisons bi-familiales jumelées	25, rue Flébour 9633 Boulaide Autorisé le: 01.06.26	16.07.26	16.10.26	A de Boulaide 673/6290et 673/6291	29/2026
Démolition de la maison	32, rue due Barrage 9633 Baschleiden Autorisé le: 01.06.26	19.06.26	19.09.26	B de Baschleiden 380/3002	30/2026
Régularisation des chambres locatives d'une capacité maximum de 8 personnes au-dessus du restaurant	37, rue Principale 9633 Baschleiden Autorisé le: 08.06.26	19.06.26	19.09.26	B de Baschleiden 79/3465	31/2026
mur de soutènement en gabions	2, Montée St. Hubert 9687 Surré Autorisé le: 08.06.26	21.08.26	21.11.26	C de Surré 28/5128	41/2026
Mur de soutènement	37, Rue Flebour 9633 Baschleiden Autorisé le: 15.06.26	19.06.26	19.09.26	B de Baschleiden 1304/3096	32/2026
Installation photovoltaïque	3, rue du Curé 9640 Boulaide Autorisé le: 15.06.26	26.06.26	26.09.26	A de Boulaide 205/6072	35/2026
Installation Photovoltaïque	5, Rue Laewert 9640 Boulaide Autorisé le: 15.06.26	19.06.26	19.09.26	A de Boulaide 39/5946	34/2026

Conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le certificat est affiché aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents à l'autorisation de construire, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de l'affichage du certificat au chantier.



KlimaPakt | EUROPEAN
ENERGY
AWARD
Meng Gemeng engagéiert sech

Administration Communale de Boulaide

Certificat des chantiers

Attestant que les autorisations suivantes ont été délivrées par Monsieur le Bourgmestre.

Boulaide, le 14.09.26

Le Bourgmestre



Genre de la construction	Lieu de la construction	Date Certificat	Délai de recours devant le Tribunal Administratif	Section et Numéro cadastral	N° de l'autorisation
Construction d'une extension à toiture plate et aménagement du grenier à des fins habitables	13 rue du Moulin 9687 Surré Autorisé le: 18.06.26	04.09.26	04.12.26	C de Surré 514/5655	42/2026
Rénovaton d'une maison unifamiliale	51A, rue Principale 9555 Wiltz Autorisé le: 26.06.26	10.07.26	10.10.26	B de Baschleiden 46/2967	39/2026
Ouverture de fenêtre dans le pignon	38C, Rue Principale 9633 Baschleiden Autorisé le: 26.06.26	03.07.26	03.10.26	B de Baschleiden 68/3537	33/2026
Pompe à chaleur	9, Cité an den Klengelen 9640 Boulaide Autorisé le: 02.07.26	03.07.26	03.10.26	A de Boulaide 81/5747	36/2026
Installation de panneaux photovoltaïques	5, Cité Kurend 9639 Boulaide Autorisé le: 13.07.26	14.08.26	14.11.26	A de Boulaide 176/6107	45/2026
Installation d'une pompe à chaleur	27, Rue de la Chapelle 9640 Boulaide Autorisé le: 13.07.26	16.07.26	16.10.26	A de Boulaide 697/6244	44/2026
Pergola et clôture grillagée	24, rue de Flebour 9633 Baschleiden Autorisé le: 13.07.26	21.08.26	21.11.26	C de Surré 674/3270	43/2026

Conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le certificat est affiché aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents à l'autorisation de construire, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de l'affichage du certificat au chantier.



KlimaPakt | EUROPEAN
ENERGY
AWARD
Meng Gemeng engagéiert sech

Administration Communale de Boulaide

Certificat des chantiers

Attestant que les autorisations suivantes ont été délivrées par Monsieur le Bourgmestre.

Boulaide, le 14.09.26

Le Bourgmestre



Genre de la construction	Lieu de la construction	Date Certificat	Délai de recours devant le Tribunal Administratif	Section et Numéro cadastral	N° de l'autorisation
Transformation d'une maison unifamiliale	18, rue Jérôme de Busleyd 9639 Boulaide Autorisé le: 15.07.26	24.07.26	24.10.26	A de Boulaide 201/5024 et 201/3818	40/2026
Installation de panneaux photovoltaïques	5, Cité an den Klengelen 9640 Boulaide Autorisé le: 03.08.26	21.08.26	21.11.26	A de Boulaide 81/5743	46/2026
Installation photovoltaïques	40, rue Romaine 9640 Boulaide Autorisé le: 03.08.26	04.09.26	04.12.26	A de Boulaide 335/5547	47/2026
agrandissement de la porte garage, photovoltaïque, véranda nouvelle toiture, agrandissement de la cour	11, rue Jérôme de Busleyd 9639 Boulaide Autorisé le: 03.08.26	21.08.26	21.11.26	A de Boulaide 290/6133	48/2026
Ajout d'une fenêtre de 2m/2m en façade	24, rue du Barrage 9633 Baschleiden Autorisé le: 10.08.26	21.08.26	21.11.26	B de Baschleiden 145/3567	50/2026
Installation d'une clôture légère	22, rue du Curé 9640 Boulaide Autorisé le: 10.08.26	21.08.26	21.11.26	A de Boulaide 98/6203	49/2026
Rénovation d'une maison unifamiliale	28, rue du Barrage 9633 Baschleiden Autorisé le: 14.08.26	28.08.26	28.11.26	B de Baschleiden 376/3364	37/2026

Conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le certificat est affiché aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents à l'autorisation de construire, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de l'affichage du certificat au chantier.